

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 OCTOBRE 2024

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Votants	Quorum
19	13	15	10

Date de la convocation 02/10/2024

Date de publication 02/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept Octobre à vingt heures, en application des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GELLOZ Bernard, Maire**.

Présents : GELLOZ Bernard, GRELLIER Jean-Marc, PAPIN Christophe, PEIGNELIN Cécile, VOYEZ Dominique, FRANCOZ Gisèle, FRANCOZ Thierry, DELOCHE Serge, GELLOZ Olivier, ABALZI Mélanie, GELLOZ Sarah, LACOSTE Sylvaine, GELLOZ Béatrice.

Excusés : CAROLI Nadine (pouvoir à PAPIN Christophe), LÉONARDI Bernard (pouvoir à ABALZI Mélanie), CHAVANNE Claire, LOOS Christian, MINNE Laura et TERRIER Robert.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02 Septembre 2024

Monsieur DELOCHE Serge est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Déclaration Préalable ombrière photovoltaïque
- 2) Validation Avant-Projet Définitif Restauration Eglise St-Pierre
- 3) Demande d'autorisation d'aménagement Eglise St-Pierre
- 4) Demande de dérogation rampe d'accès handicapés Eglise St-Pierre
- 5) Lancement Appel d'Offres - Validation DCE Restauration Eglise St Pierre
- 6) Décision modificative n° 2

Objet de la délibération n° 1 :
DEPOT DECLARATION PREALABLE OMBRIERE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 2023 demandant une subvention pour l'installation d'une ombrière photovoltaïque dans la cour de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Il demande à présent aux conseillers l'autorisation de déposer la déclaration préalable.

Débat :

Mme Sylvaine LACOSTE demande si les travaux auront lieu en 2025.

M. le Maire répond qu'ils auront lieu l'année prochaine.

M. Christophe PAPIN demande si le toit sera en tôle bac sous les panneaux.

M. le Maire répond qu'il sera en tôle bac.

M. Serge DELOCHE demande s'il est possible de faire l'installation de tôle bac sur l'amiante.

M. le Maire répond qu'il faudra enlever la couverture ardoise qui contient l'amiante.

M. Christophe PAPIN demande s'il faut mettre un produit pour l'amiante.

M. le Maire répond que cela n'est pas nécessaire.

La déclaration préalable sera déposée en fin d'année et les panneaux seront installés au printemps.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n°2 :
VALIDATION AVANT-PROJET DEFINITIF
RESTAURATION EGLISE ST-PIERRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 Novembre 2023 relative au choix du maître d'œuvre pour la restauration des peintures de l'église St-Pierre à SAS Croisée d'Archi, domiciliée à SAINT-CHAMOND (42). Il présente l'Avant-Projet Définitif (APD) avec un montant estimé des travaux de 308 394,22 € HT pour la tranche ferme et un montant de 31 077,03 € HT pour les tranches optionnelles, portant le montant total à 339 471,25 € HT.

Débat :

M. le Maire explique que le montant total est conforme aux prévisions et que les travaux ont été mis au budget. Cependant, la subvention DETR 2020 accordée n'est plus valide car il fallait commencer les travaux au plus tard le 09 octobre 2022. Il conviendra de déposer une nouvelle demande de subvention d'un montant de 80 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve l'avant-projet définitif à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 3 :
DEMANDE D'AUTORISATION D'AMENAGEMENT EGLISE ST-PIERRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 Novembre 2023 relative au choix du maître d'œuvre pour la restauration des peintures de l'église St-Pierre à SAS Croisée d'Archi, domiciliée à SAINT-CHAMOND (42) ; celle du 07 Octobre 2024 validant l'avant-projet définitif et le montant total estimé des travaux. Il convient maintenant de déposer une demande d'autorisation d'aménagement pour la restauration de l'église St-Pierre.

Débat :

Mme Sylvaine LACOSTE demande comment les peintures seront rénovées et comment traiter les traces d'humidité.

M. le Maire répond qu'il faut les rafraîchir, dépoussiérer, reprendre les défauts. Pour les traces d'humidité, un traitement spécial sera effectué.

Mme Sylvaine LACOSTE demande comment fait-on s'il manque des morceaux de peintures.
M. le Maire répond que s'il manque une partie de la peinture et s'il existe une autre identique, on prend modèle. Sinon quand cela est bien dégradé, on ne réinvente pas les couleurs, on reprend ce qui existe.

M. Dominique VOYEZ demande comment savoir si cela est fait correctement.
M. le Maire répond que ce sont l'architecte et le restaurateur qui valident.

Mme Gisèle FRANCOZ demande avec quoi il faut décaper.
M. le Maire répond qu'ils utilisent simplement de l'eau, qu'il s'agit d'un travail de spécialiste.

Mme Mélanie ABALZI demande comment on s'est rendu compte qu'il y avait de telles peintures.
M. le Maire répond qu'avec une lumière rasante, on a découvert des traces et traits d'esquisse.

Mme Mélanie ABALZI demande à quelle date cela a été recouvert.
M. le Maire répond qu'il ne sait pas, mais probablement vers 1900.

M. Christophe PAPIN dit qu'on trouvera des dates à la rénovation.
M. le Maire répond qu'on les retrouvera peut-être.

Mme Gisèle FRANCOZ demande à quelles périodes correspondent ces peintures.
M. le Maire répond qu'elles correspondent à la période 1850-1880 mais qu'elles peuvent être inspirées de périodes bien antérieures.

Mme Sylvaine LACOSTE demande comment fait-on s'il manque 80 % des peintures.
M. le Maire répond dans ce cas-là, on ne fait rien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

<p>Objet de la délibération n° 4 : DEMANDE DE DEROGATION RAMPE D'ACCES HANDICAPES EGLISE ST-PIERRE</p>
--

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 Novembre 2023 relative au choix du maître d'œuvre pour la restauration des peintures de l'église St-Pierre à SAS Croisée d'Archi, domiciliée à SAINT-CHAMOND (42) ; celle du 07 Octobre 2024 validant l'avant-projet définitif et le montant total estimé des travaux.

Dans le passé, une rampe d'accès handicapés avait été créée. Le diagnostic d'accessibilité a mis en évidence la non-conformité de cette rampe.

Le projet de mise en conformité est techniquement possible mais il faut créer une rampe beaucoup plus longue en 2 parties avec un palier de retournement.

L'église St-Pierre est ouverte au public en libre accès, seulement 3 à 4 fois par an, et lors des offices, l'accès est facilité par la présence de personnes organisatrices qui peuvent aider.

La solution semble disproportionnée au regard des moyens financiers nécessaires pour parvenir à une conformité totale.

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de dérogation aux dispositions qui ne peuvent pas être respectées dans les bâtiments anciens.

Débat :

Mme Sylvaine LACOSTE demande auprès de qui faut-il faire la demande de dérogation.
M. le Maire répond que la demande sera faite auprès de la Préfecture.

M. Jean-Marc GRELLIER fait remarquer que la rampe revient devant les tombes et qu'on pourrait l'installer parallèlement.
M. le Maire dit que cela suit le terrain naturel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 5 :
LANCEMENT APPEL D'OFFRES – VALIDATION DCE
RESTAURATION EGLISE ST-PIERRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 Novembre 2023 relative au choix du maître d'œuvre pour la restauration des peintures de l'église St-Pierre à SAS Croisée d'Archi, domiciliée à SAINT-CHAMOND (42) ; et celle du 07 Octobre 2024 validant l'avant-projet définitif et le montant total estimé des travaux.

Il convient maintenant de valider le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Ce marché de travaux à procédure adaptée sera réparti en 4 lots.

Lot 01 – Restauration peintures murales

Lot 02 – Electricité Chauffage

Lot 03 - Menuiserie

Lot 04 – VRD

Débat :

Mme Gisèle FRANCOZ demande où va-t-on mettre les bancs ?

M. le Maire répond soit on les jettera soit on les stockera.

Mme Sylvaine LACOSTE et Mme Gisèle FRANCOZ pensent que nous sommes plutôt optimistes quant au planning.

M. le Maire répond que ce planning est réaliste, le délai de 14 mois est assez long pour la réalisation des travaux.

Mme Cécile PEIGNELIN demande s'il y aura une action au niveau de la Fondation Patrimoine.

M. le Maire répond qu'une souscription sera effectuée par son intermédiaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 6 :
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 10226 : Taxe d'aménagement		2 450.00 €		
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves		2 450.00 €		
R 10226 : Taxe d'aménagement				2 450.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				2 450.00 €
Total		2 450.00 €		2 450.00 €
Total Général		2 450.00 €		2 450.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

Afin de revaloriser ce métier, fortement en tension, un plan de requalification est mis en place permettant une promotion en catégorie B.

Fibre optique

Beaucoup de poteaux sont implantés. Des courriers ont été envoyés aux administrés qui refusent l'implantation de poteaux ou ne répondent pas. 204 logements sont raccordés ; 267 logements sont éligibles et raccordables entre 6 et 12 mois. Pour ces logements, il faut faire une demande de raccordement, la réalisation sera faite sous 6 mois.

Cérémonie 11 Novembre

Le programme est le même que celui de l'année dernière.

Conteneurs semi-enterrés

Suite à la dernière réunion de M. le Maire avec le responsable de Grand Lac, 9 points de collecte seront placés d'ici la fin de l'année. Celui des Grubes est en cours.

Bulletin Municipal

La préparation de bulletin municipal commencera courant novembre.

Eglise St-Offenge Dessous

La gardienne de l'église nous a adressé un courrier pour nous informer d'un dysfonctionnement du système électrique des cloches ; et nous informer que la fenêtre de la sacristie est abîmée et qu'il y a un trou dans le parquet. Ces petits travaux d'entretien seront réalisés en 2025.

Réceptions

Le repas de fin d'année pour les aînés aura lieu le 08 décembre.

Pour les associations et les bénévoles de la bibliothèque, une réception se fera courant décembre.

La cérémonie des vœux aura lieu le 18 janvier 2025.

Illiwap

Il y a actuellement 250 abonnés.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Mairie

25 route Sainte-Euphémie - 73100 Saint-Offenge

Tél. 04 79 54 91 71 – mairie@saintoffenge.fr

www.mairie-stoffenge.fr